

Etat, aux fins de servir les intérêts financiers de la grande Exposition en obtenant des souscriptions au fonds du centenaire, par parts fixées à \$10 devant être payées par installéments.

Le comité central des dames à l'intention de modifier ses règlements de manière à admettre dans son sein une dame par chaque Etat ou Territoire, avec mission de former des sous-comités dans chaque cité, ville, village de l'Union entière.

FAUNE CANADIENNE.

LES OISEAUX.

(Continuée de la page 212).

II. Sous-fam. des ANSÉRINES. *Anserinae*.

Cou plus court que chez les Cygnes mais plus long que chez les Canards. Bec généralement court, plus haut que large à la base, contrairement aux Canards, terminé par un crochet large et recourbé. Joints densément emplumés jusqu'au bec. Jambes assez longues; tarses plus longs que le doigt médian.

Les Oies, par leurs pattes plus longues, quoique bons nageurs, semblent plus destinés à la vie terrestre que les Cygnes. Ils marchent aussi plus lestement que les Canards. Leurs couleurs peu brillantes sont semblables dans les deux sexes; le blanc, le noir ou le gris prédominant toujours dans leur livrée.

Deux genres dans notre faune.

Bec aussi long que la tête, rouge ou orange. Doigt postérieur atteignant le sol..... 1. ANSER.

Bec plus court que la tête, noir. Doigt postérieur rudimentaire, ne touchant pas le sol..... 2. BERNICLA.

1. Gen. OIE. *Anser*, Linné.

Narines en arrière du milieu de la commissure. La-